

XXII° Dimanche après la Pentecôte

église Notre-Dame, le 16 octobre 2016

Chers Frères et Sœurs,

Dans les apôtres du Seigneur Jésus, nous trouvons toutes sortes de gens. De Matthieu qui percevait les impôts pour l'occupant, à Simon, pas Pierre mais l'autre dit le zélate, qui fricotait avec la branche armée résistante à l'envahisseur, le contraste est brutal et la cohabitation ne devait pas toujours être très facile. C'est dire en même temps la liberté de Jésus vis-à-vis du contexte politique de son temps. Ses contradicteurs auraient pu y voir l'occasion de l'accuser d'un côté ou de l'autre. N'est-ce pas ce qu'ils tentent dans le passage de ce jour ? En effet, les zélotes refusaient de payer l'impôt aux Romains. Piéger Jésus sur la question, c'était trouver un motif d'accusation que l'on pouvait rapporter à Pilate pour faire condamner Jésus comme partisan du mouvement de rébellion juive, régulièrement réprimé en tout son siècle. On voit toute la perfidie de la question qui pose un véritable dilemme. D'un côté, Jésus peut se faire accuser de sédition contre l'occupant romain ; d'un autre côté, Il peut passer pour un traître à la cause du peuple juif parce qu'Il serait trop inféodé aux envahisseurs païens. L'Écriture mettait déjà en garde : « *Sa parole est plus suave qu'un parfum, mais elle est un poignard* » (Ps 55, 22). Jésus débusque les mauvaises intentions de ses interlocuteurs qui masquent leur fourberie derrière un discours hameçon, vrai en lui-même, mais flatteur pour mieux ferrer la proie.

Le denier, à l'effigie du maître régnant, rappelle à ses utilisateurs que toute la vie politique, économique, sociétale et même religieuse suit son cours sous sa férule. Dans "La Cité antique", son œuvre la plus connue, Fustel de Coulanges expliquait : « *Dans les vieux âges, la religion et l'État ne faisaient qu'un... Au lieu de cela, Jésus-Christ sépare la religion du gouvernement... C'est la première fois que l'on distinguait si nettement Dieu de l'État. Car César, à cette époque... tenait encore dans ses mains le culte et le dogme. Sa personne même était sacrée et divine... Mais voici que Jésus-Christ brise cette alliance que le paganisme et l'empire voulaient renouer ; Il proclame que la religion n'est plus l'État, et qu'obéir à César n'est plus la même chose qu'obéir à Dieu* » (La Cité antique, Hachette, 1916, p. 461, citée par Bible chrétienne, p. 570). Cette parole prophétique libérait les juifs de leurs problèmes de conscience dans le paiement de l'impôt, mais elle libérait du même coup tout le monde de la confusion des pouvoirs. Il n'est plus possible d'invoquer une hiérocration en régime chrétien, comme si le chef de l'État, quel qu'il soit, pouvait se prévaloir d'une quelconque souveraineté divine, ne rendre des comptes qu'à lui-même et en recevoir de tous ses sujets. Autre chose d'ailleurs est la vocation d'une nation dont le suzerain reçoit une grâce particulière de Dieu relative à cette vocation, grâce qui ne fait pas de lui un potentat qui n'aurait plus de compte à rendre au Maître souverain du ciel et de la terre.

En clair et conformément à ce texte de l'Évangile, le principe de laïcité est défini par le Seigneur Jésus Lui-même. Il ne s'agit pas de considérer que le pouvoir politique a pleine et totale

latitude pour gouverner un pays sans tenir compte de la loi naturelle. Toute autorité vient de Dieu, comme le dit Jésus à Pilate : « *Tu n'aurais aucun pouvoir sur moi si tu ne l'avais reçu d'en-haut* » (Jn 19, 11). La séparation du religieux et du politique n'est pas un blanc-seing donné aux gouvernants pour faire triompher leurs idées, fût-ce au détriment des droits fondamentaux qui s'enracinent dans la Loi naturelle et divine, et donc au détriment du vrai bien commun. Saint Jean Chrysostome prévenait déjà en son temps : « *Le précepte de donner à César ce qui est à César s'entend de ce qui ne s'oppose pas au service de Dieu. Sinon, ce ne serait plus un tribut payé à César, mais à Satan !* » (Homélie sur Matthieu, 70, 2). En fait, il y a subordination du régime politique à la Loi divine car le service du bien de tous ne peut pas aller contre Dieu et sa Loi éternelle, de qui tous viennent et vers qui tous vont. La volonté de subordonner les lois religieuses à la loi républicaine n'est pas plus tenable pour un musulman qu'un chrétien, un bouddhiste qu'un libre-penseur. La loi du pays ne peut pas s'immiscer dans la conscience religieuse des citoyens sans violer leur liberté de conscience. « *(Le Christ) reconnut le pouvoir civil et ses droits, ordonnant de payer le tribut à César, mais en rappelant que les droits supérieurs de Dieu doivent être respectés* » (Vatican II, Dignitatis Humanae, n° 11).

Et c'est là que, précisément, nous les chrétiens ne pouvons pas nous désintéresser de la politique. Ce principe de respect des consciences, inscrit dans l'Évangile par le Seigneur Lui-même alors qu'Il témoigne de la Vérité sans l'imposer par la force, nous commande de dire haut et fort la plénitude de la Vérité. C'est la charité suprême exercée dans le service politique de donner à nos concitoyens la possibilité de rencontrer la Vérité qui vient d'en-haut et qui libère vraiment l'homme de ses chaînes d'esclavage. Nous ne pouvons pas laisser les loups rapaces prendre totalement possession de la bergerie de l'humanité. La liberté de la conscience, comme principe fondamental et sacré de chacun de pouvoir suivre ce que sa conscience lui présente comme le bien, n'est pas à confondre avec la liberté de conscience, qui serait la possibilité de se calquer indifféremment sur des opinions relatives en fonction de nos intérêts du moment. La Vérité s'impose d'elle-même quand elle est reçue dans une âme droite, une intelligence éclairée et ouverte. « *La conscience a des droits parce qu'elle a des devoirs* », disait le bienheureux Newman (Lettre au Duc de Norfolk, 250). Témoigner de la Vérité dans la sphère politique, c'est une cause plus qu'urgente. De la vérité proclamée et entendue, Dieu peut fléchir les cœurs. A l'heure où se présentent à nous des échéances électorales, même si nous ne pesons pas toujours lourd dans l'échiquier des orientations sociétales, nous pesons au moins un bulletin de vote qui peut se porter sur la personne la plus proche de nos convictions catholiques. Peut-être d'ailleurs certains peuvent-ils faire plus ! Que Notre-Dame, Reine de France, intercède pour notre chère patrie en ces heures graves et nous donne la force du témoignage et de l'espérance ! Ainsi-soit-il !